print

Israël se definit tout seul comme etat d'apartheid

De Michel Warshawski

Global Research, décembre 03, 2014

Url de l'article:

http://www.mondialisation.ca/israel-se-definit-tout-seul-comme-etat-dapartheid/5417828

Le gouvernement vient d'adopter une serie de textes qui, tous, visent a (re)affirmer le caractere juif de l'Etat d'Israel. Sous le titre « Loi Fondamentale – Israel l'Etatnation du peuple juif », les trois partis d'extreme-droite qui forment la majorite gouvernementale proposent, chacun avec ses formulations propre, de re-definir la caracterisation constitutionnelle d'Israel. Pour differentes raisons, Israel n'a jamais adopte de constitution, se contentant d'adopter des « lois fondamentales » sensees, a terme, etre regroupees dans un texte constitutionnel.

La nouvelle loi fondamentale vient réaffirmer le caractère juif de l'Etat d'Israël. On pourrait facilement dire « et qu'y a-t-il nouveau dans ces projets de lois ? », ou encore ironiser sur la concurrence d'extremisme entre ces trois partis, qui passent leur temps a proposer des lois encore plus liberticides et discriminatoires que celles votees quinze jours plus tot.

Et pourtant cette nouvelle initiative peut avoir, dans la constellation politique actuelle, des implications tres concretes et ouvrir la voie a de nouvelles lois qui renforceraient encore plus les descriminations entre citoyens Juifs et Arabes. Comme par exemple des lois qui exigeraient un serment d'allégeance à cet Etat juif pour avoir accès a certains emplois, voire pour être candidat sur des listes électorales. Il serait donc errone de ne voir dans ce projet de loi constitutionnelle sur le caractere juif de l'Etat d'Israel qu'une manifestation de plus du nationalisme ambiant : elle peut avoir des implications pratiques qui limiteront encore plus les droits civiques, conquis de haute lutte, par la minorite palestinienne d'Israel. Ce n'est pas un hasard si, contrairement a la Declaration d'Independance d'Israel, le mot « egalite » ne figure pas dans les projets de lois. L'engagement pris par Israel en 1948 a garantir l'egalite entre tous ses citoyens avait servi, dans les annees soixante-dix et quatre-vingt, dans de nombreuses jurisprudences de la Cour Supreme visant a reduire les discriminations. Cette meme Cour Supreme avait d'ailleurs affirme a plusieurs occasions qu'Israel était suffisamment forte pour se permettre un « certain re-equilibrage » entre « Etat Juif » et « Etat Democratique », en faveur du second.

Mais les temps ont change, et depuis 2000 nous vivons une veritable restauration, faite d'ultranationalisme et de racisme institutionnel. Le nouveau projet de loi en est, pour l'instant, l'expression la plus emblématique.

D'aucun diront qu'il s'agit la de la fin d'une hypocrisie, celle de l' « Etat juif et democratique », cet oxymore sense couvrir la veritable nature de l'Etat d'Israel pour trouver sa place dans la famille des pays dits democratiques. En Israel on l'appelle donc « Etat-nation du peuple juif » ; en Afrique du Sud on l'appelait « apartheid ».

Michel Warschawski

Copyright © 2014 Global Research

1 sur 1 04/12/2014 07:45